

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE- EGALITE- FRATERNITE



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BOURG-LA-REINE  
(HAUTS de SEINE)**

-----  
*REGISTRE DES DELIBERATIONS*  
*DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE*  
-----

DELIBERATION N°26062026/07  
NOMENCLATURE : 8.2.7

**Objet : Approbation du protocole partenarial relatif à la commission locale des impayés (CLI) de loyers  
entre le CCAS de Bourg-la-Reine et le bailleur social CDC Habitat**

-----  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 26 juin à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués par voie électronique et individuellement le 19 juin 2026, se sont réunis en Mairie, dans la salle du Conseil Municipal.

**Présents** : Madame LEFEUVRE, Madame AWONO, Monsieur LARUE, Madame CŒUR-JOLY, Madame ABADIE, Monsieur LACHAMPT, Madame DURU, Madame QUINSON

**Représentés** : Monsieur DONATH par Madame LEFEUVRE, Madame LE JEAN par Monsieur LARUE

**Excusé** : Monsieur GIRARDET

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 10

-----  
**Résultat du vote**

**Nombre de votants : 10**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**UNANIMITE**

**Le Conseil d'Administration,**

**ENTENDU** l'exposé de Mme Elisabeth LEFEUVRE, Vice-présidente du CCAS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la loi n°98-657 du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions,

**VU** la loi n°2014-336 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 avec notamment la volonté d'organiser le traitement coordonné des situations d'expulsion,

**VU** la circulaire du 22 mars 2017 relative à la mise en œuvre du plan interministériel de prévention des expulsions locatives

**VU** le projet de protocole partenarial,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de soutenir les familles en difficultés dans le cadre des impayés de loyer,

**CONSIDÉRANT** la volonté d'améliorer le traitement des impayés en phase précontentieuse dans le but de rechercher les solutions les plus adaptées aux situations des locataires,

**CONSIDÉRANT** le souhait de créer une commission locale des impayés entre le CCAS de Bourg-la-Reine et le bailleur CDC Habitat,

**Après en avoir délibéré,**

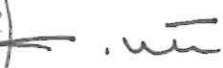
**Article 1 : APPROUVE** le protocole partenarial créant une commission locale des impayés entre le CCAS de Bourg-la-Reine et le bailleur social CDC Habitat.

**Article 2 : AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à le signer ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.



Le Président,

  
Patrick DONATH

*« La présente délibération peut être contestée par tout tiers lésé de manière suffisamment directe et certaine par la conclusion du contrat ou par certaines de ses clauses, dans le cadre d'un recours en contestation de validité porté, auprès du Tribunal administratif de CERGY-PONTOISE, directement contre le contrat, à compter de sa signature, et dans un délai de deux mois à compter de la réalisation de mesures de publicité appropriées de celui-ci ».*